

5- Organisation de la fête de St-Marse, édition 2016 (le 3/07/16)

La fête est reconduite selon les mêmes modalités que l'an passé.

Lancement des demandes de partenariats (lots)

Une demande est faite aux bénévoles afin d'aller à la rencontre des artisans et commerçants pour solliciter des lots.

Sono

Voir avec Loïc (?)

Logistique

Joël assurera la logistique (eau & électricité)

Four à pain

Ch. Gauthier relance pour l'utilisation du four à pain

M-R Rupin peut fournir à nouveau les fagots

6- Vente de cartes postales et calendriers

Mise en vente du calendrier 2017 illustré de photos de Bais lors de la fête de St-Marse

7- Exposition et thème des journées du patrimoine 2016

A définir dans l'attente du lancement du thème nationale 2016. Il n'y a cependant pas d'obligation à suivre le thème proposé.

8- Travaux d'inventaires

Lancement du scanne des bulletins de la paroisse et de photos anciennes de Bais.

Cf. Eugénie Jeandron et A. Grasset

Un disque dur externe va être acheté afin de conserver la documentation acquise.

9- Communication (presse, internet et bulletin) :

Visibilité de l'association sur www.bais35.fr et dans le dernier bulletin municipal.

L'expo sur St-Mars va être installée dans la chapelle de manière permanente.

Un article sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique a été proposé pour le prochain bulletin.

10- Questions diverses

- Cotisation annuelle maintenue à 5 euros

Une galette des rois a été proposée aux membres adhérents présents et aux bénévoles, nous ayant prêté main forte lors de la fête de Saint-Mars de juillet 2015, venus nous rejoindre à l'issue de la réunion. Les membres du Bureau les remercient chaleureusement pour ce moment de convivialité.

b) Cloche

Elle sera révisée (constat d'état) en mars-avril, cf. D. Valotaire

c) Travaux intérieurs

Joint du parement intérieur, portes à peindre (teinte identique à celle de l'église de Bais), cf. Stéphane Jessai

d) Clocher

Deux pistes :

- Refaire le clocher comme le précédent
- Refaire le clocher comme il était à son origine

Réfection du clocher, trop coûteux par rapport aux fonds financiers disponibles.

Réflexion à poursuivre dans l'attente d'opportunités plus favorables (demandes de devis, définir un phasage, effectuer des demandes d'aides et d'autorisation).

La priorité est donnée pour l'heure au remplacement du grillage, à la clôture, aux portes à peindre, à la réfection de la toiture du four à pain et sa trappe.

e) Coût des travaux

Qui paie l'entretien ?

Sollicitation de la mairie ?

La mairie propose une aide technique / matérielle : tonte de la pelouse et abords

Il s'agit d'un bâtiment communal public. Les travaux nécessitent donc l'autorisation de la mairie au préalable.

Il est alors soulevé une ambiguïté quant aux rôles de chacun (mairie et association). Il s'agit d'un patrimoine communal sur le territoire public. L'association doit-elle se substituer à la mairie ? Est-ce le rôle de l'association de rénover du bâti public ? Doit-on entretenir le four au profit de la commune ? Il est demandé à ce que la situation soit clarifiée en insistant sur le fait que l'association ne doit pas se substituer aux responsabilités de la commune en citant le cas de l'école communale et l'oratoire qui nécessitent aussi des travaux de rénovation / entretien.

Il est proposé d'identifier les biens communaux à rénover, d'en faire un constat d'état et d'agir en conséquence pour leur valorisation.

Il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention pour chaque type de bien communal à rénover, à restaurer.

L'association assure ainsi son rôle d'acteur (inventaire, valorisation, communication, entretien, etc.) pour favoriser la mise en œuvre de travaux de rénovation adaptés à travers des aides publiques (demandes de subvention, mécénat, dons, etc.).

Il est proposé de redéfinir le projet par rapport à des aides publiques éventuelles.

Les amis du patrimoine de Bais CR de la réunion du 22 janvier 2016

Présents : Joël Renou, Pierre Desille, Joel Renouard, Marie-Renée Rupin, Dominique Taburet, Christophe Gautier, Marie Chevalier, Sébastien Sébillet, Django Guyon, Sabrina Hurteau.

Excusés : Marcel Gallier, Christine Maddalin-Hebert, Angéline Rivard

Ordre du jour

1- Vœux de la Présidente aux adhérents, bénévoles & partenaires locaux

La présidente présente ses vœux au nom de l'association et des membres du Bureau auprès des adhérents et des bénévoles. Une carte de vœux a été éditée pour l'occasion et diffusée.

2- Clôture de l'année 2015, le PV d'AG

Le PV d'AG est en cours de finalisation et sera communiqué très prochainement auprès des membres adhérents.

3- Avancement du dossier "Mécénat d'entreprise et dons aux associations"

Afin que les donateurs puissent faire des dons numéraires auprès de l'association, cette dernière doit modifier ses statuts en particulier le point 4 de l'article 9 "Dons en nature" qui doit porter la formulation "Dons en nature et espèces".

Une révision des statuts sera soumise en assemblée pour délibération et, si la version est retenue, déclarée en préfecture pour enregistrement.

L'objectif est que les donateurs puissent bénéficier d'une déduction fiscale.

Le dossier est actuellement à l'étude afin de pouvoir répondre aux critères accordant ce régime fiscal.

4- Travaux de rénovation envisagés & entretien du site de Saint-Marse

a) Débroussaillage et délimitation de la chapelle que fait-on ?

A effectué durant la période du 4-10 avril. Date à confirmer

Il est proposé d'enlever le grillage pour le remplacer par des poteaux et traverses en bois ou de remplacer le grillage actuel. Le choix se porte sur un grillage.

Joël doit mesurer la longueur afin d'en estimer le coût.

P. Desille et Ch. Gautier vont se renseigner sur le type de grillage existant auprès des commerçants.